

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 213 Méthodologie du travail social 2			
Ancien Code	SOAS2B13	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/M/C/ EAS2130 + CEAH2130		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Philippe DEGIMBE (degimbep@helha.be) Roxane LEMAN (lemanr@helha.be) Marcel LACROIX (lacroixm@helha.be) Bérengère JUVENT (juventb@helha.be) Florence PIRE (piref@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Valérie ALBERTUCCIO (albertucciov@helha.be) Soumia LAHDILY (lahdilys@helha.be) Stéphane DESPONTIN (despontins@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Emmanuel NICOLAS (nicolase@helha.be) Thierry MARTIN (martint@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (albertucciov@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Anne WALRAVENS (walravensa@helha.be) Nathalie GERARD (gerardn@helha.be) Michel HANOT (hanotm@helha.be) Benjamin LEVAQUE (levaqueb@helha.be) Marie-Laure SIX (sixml@helha.be) Michèle WILLEMS (willemsm@helha.be)		
Coefficient de pondération	90		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition par l'étudiant d'outils, de méthodes et de techniques utiles à l'intervention sociale dans ses dimensions individuelle, collective et communautaire. Elle permet à l'étudiant de penser et de structurer son action. Elle contribue ainsi au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être propres au travail social.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

- 8.4 Développer la créativité.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Analyser une situation sociale et une intervention en explorant différents niveaux : individuel, relationnel, groupal, organisationnel, institutionnel et sociétal
- II. Identifier et analyser les différentes phases du processus global d'intervention
- III. Expérimenter en « micro enseignement » les outils, techniques et méthodes d'intervention
- IV. Donner du sens au choix des méthodes
- V. Mobiliser des habiletés relationnelles nécessaires à l'exercice du métier

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS1B15, SOAS1B16

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B13B	Travail social individualisé	30 h / 3 C
SOAS2B13C	Travail social de groupe	30 h / 3 C
SOAS2B13D	Travail social communautaire	30 h / 3 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B13E	Méthodologie du travail social individuel	45 h / 4 C
SOAS2B13F	Méthodologie du travail social de groupe	30 h / 3 C
SOAS2B13G	Méthodologie de l'action collective	15 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B13X	Méthodologie du travail social individuel	45 h / 4 C
SOAS2B13Y	Méthodologie du travail social de groupe	30 h / 3 C
SOAS2B13Z	Méthodologie de l'action collective	15 h / 2 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B13A	Méthodologie intégrée du travail social	90 h / 9 C
-----------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 90 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B13B	Travail social individualisé	30
SOAS2B13C	Travail social de groupe	30
SOAS2B13D	Travail social communautaire	30

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B13E	Méthodologie du travail social individuel	40
SOAS2B13F	Méthodologie du travail social de groupe	30
SOAS2B13G	Méthodologie de l'action collective	20

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B13X	Méthodologie du travail social individuel	40
SOAS2B13Y	Méthodologie du travail social de groupe	30
SOAS2B13Z	Méthodologie de l'action collective	20

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B13A	Méthodologie intégrée du travail social	90
-----------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET MONTIGNIES (HJ et HD)

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre.

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

les AA qui constituent l'UE outillent les étudiants d'un point de vue Méthodologique à travers des contenus qui développent leurs savoirs, savoirs-faire et savoirs-être requis par la pratique du travail social.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social individualisé			
Ancien Code	7_SOAS2B13B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2133		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Philippe DEGIMBE (degimbep@helha.be) Roxane LEMAN (lemanr@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de travail social individualisé aborde globalement le rôle de l'assistant social en lien avec la relation d'aide individualisée, dans le contexte de travail social actuel. Il vise à présenter des repères et des points d'attention qui nous paraissent importants dans tout processus d'intervention individualisée afin que l'étudiant puisse construire une position professionnelle aux regards des fondements déontologiques de la profession.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Décrire le rôle de l'assistant social dans le contexte d'intervention et les limites des principes qui guident son action
- II. Décrire et expliquer les repères méthodologiques du processus d'intervention et les utiliser à partir de mises en situation
- III. Mobiliser les habilités relationnelles (communication verbale et non-verbale) nécessaires à l'installation d'une relation d'aide

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1ère partie : Travail social et intervenant social : relation d'aide et constructivisme
- 2ème partie : Deux outils transversaux en travail social individualisé
 - La communication interpersonnelle
 - L'entretien
- 3ème partie : Repères méthodologiques pour l'intervention sociale individualisée
 La rencontre et l'accueil, le cadre, construction et analyse de la demande, bilan psychosocial et hypothèses de travail, le projet d'intervention, interventions et accompagnement, évaluation et fin d'intervention.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera de type inductif et déductif : exposé oral, découverte et appropriation des concepts théoriques à partir de différents supports (exercices en sous-groupes, jeux de rôle, mises en situation, travail à partir de vidéos).

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors du cours, les étudiants sont amenés à mettre en pratique les repères méthodologiques sur des mises en situation. Un syllabus et le Powerpoint du cours sont mis à disposition des étudiants.

Lors du dernier cours, il est prévu un échange autour du type de questions posées à l'examen.

Sources et références

- AMIGUET O. et JULIER C., L'intervention systémique dans le travail social : repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques, IES, Genève, 1996.
- Sous la direction de J. ION, Le travail social en débat(s), Alternatives Sociales, Ed. La Découverte, Paris, 2005.
- DE ROBERTIS C., Méthodologie de l'intervention en Travail social, Bayard, 2018.
- TREMBLAY L., La relation d'aide : développer des compétences pour mieux aider, Ed. Chroniques Sociales, 2001.
- GAIGNON C., De la relation d'aide à la relation d'êtres - la réciprocité transformatrice, L'Harmattan, 2006.
- TURCOTTE D. et DESLAURIERS JP., Méthodologie de l'intervention sociale personnelle, Presses de l'Université de Laval, 2014

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le syllabus et le PowerPoint sont déposés sur la plate-forme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présence au cours et participation

La formation à cette AA passe par une participation active des étudiants, en présentiel. La présence y est donc rendue obligatoire à concurrence de 80%: à l'exception des absences couvertes par un CM ou pour motif impérieux. Si l'étudiant n'est pas présent pour au moins 80% de l'ensemble du cours, il devra produire un travail qui sera négocié avec le professeur. Si l'étudiant ne satisfait pas à ce travail, il sera sanctionné d'un retrait de 3 points sur sa note globale (sur 20 points) à l'AA. En seconde session, ce retrait est annulé.

Examen

La particularité des cours de méthodologie de travail social (articulation théorie-pratique) permet de ne faire qu'une évaluation en juin.

L'examen comprend un travail écrit et un examen oral; il se déroulera lors de la session de juin. Il vise à vérifier la compréhension et

l'appropriation du cours. Il se déroulera en deux temps :

- Temps 1 (2 points sur 20, soit 10%) : L'étudiant déposera sur Connected, pour le 22 mai 2026, un document d'une page présentant une situation de stage (suivi individuel). Il choisira un repère méthodologique afin d'analyser l'intervention. Un document explicatif sera remis au cours et un exemple sera donné. Les étudiants n'ayant pas eu de suivi individuel recevront une mise en situation de la part du professeur.
- Temps 2 (18 points sur 20, soit 90%) : examen oral pendant la session de juin.
 - question théorique sur la partie 1 et 2 du syllabus (8 points sur 20)
 - question d'articulation théorie-pratique : à partir de la situation présentée dans le document envoyé en mai, l'étudiant appliquera le repère méthodologique choisi. Il devra maîtriser l'ensemble des repères méthodologiques vus au cours (10 points sur 20)

En seconde session, l'examen sera identique. Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen se déroulera selon les mêmes modalités.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv + Exo	10-90	Trv + Exo	10-90

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social de groupe			
Ancien Code	7_SOAS2B13C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2132		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marcel LACROIX (lacroixm@helha.be) Philippe DEGIMBE (degimbep@helha.be) Bérengère JUVENT (juventb@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de travail social de groupe a pour objectif d'amener l'étudiant à prendre conscience que le travail social avec un groupe représente un mode d'intervention pertinent à côté et en complémentarité du travail social individualisé et du travail social communautaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Définir l'intervention sociale de groupe et ses spécificités
- Identifier les composants importants de la dynamique des groupes
- Identifier sa propre place au sein d'un groupe
- Planifier l'intervention sociale de groupe à partir des repères méthodologiques : analyse de la demande, établissement du projet, recrutement des membres, animation du groupe et évaluation de l'intervention sociale de groupe
- Mobiliser les habilités relationnelles nécessaires à la participation à un groupe ou à son animation : capacité à prendre la parole, à écouter les différents membres et à animer les échanges selon l'objectif du groupe (partage d'expérience, prise de décision).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approche générale du TSG : définition, rôle de l'intervenant.
- La dynamique de groupe.
- L'intervention sociale de groupe : Processus d'intervention sociale auprès des groupes.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera de type inductif et déductif : exercices de sensibilisation à la dynamique de groupe, découvertes de concepts théoriques à partir de différents supports (séance vidéo, articles, mises en situation, témoignages de professionnels...).

Un séminaire résidentiel de deux jours (une nuit), destiné à prendre comme objet d'apprentissage la dynamique du groupe-classe lui-même, est organisé en octobre. Le professeur sera accompagné d'un autre animateur ou animatrice.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants reçoivent une liste de questions d'examen. L'examen écrit consistera en une sélection de quelques questions de cette liste.

Un accompagnement sera proposé aux étudiants lors de la réalisation du travail de groupe

Sources et références

- TURCOTTE D. et LINDSAY J, L'intervention sociale auprès des groupes, Gaétan Morin éditeur, Boucherville (Québec), 2019.
- ANZIEU – J.-Y. MARTIN, La dynamique des groupes restreints, PUF, Paris, 2003.
- MASSA H., Le travail social avec des groupes, Dunod, Paris, 2001.
- BERTEAU G., La pratique de l'intervention de groupe - perceptions, stratégies et enjeux, Presses de l'Université du Québec, 2006.
- DE ROBERTIS C., ORSONI M., HENRI P., ROMAGNAN M., L'intervention sociale d'intérêt collectif - de la personne au territoire, Presses de l'école des Hautes Etudes en Santé Publique, Rennes, 2008.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présence au cours

La formation à cette AA passe par une **participation active des étudiants**, en présentiel. La présence y est donc rendue obligatoire à concurrence de **80%**: à l'exception des absences couvertes par un CM ou pour motif impérieux. Si l'étudiant n'est pas présent pour au moins 80% de l'ensemble du cours (séminaire inclus), il sera sanctionné d'un retrait de 3 points sur sa note globale (sur 20 points) à l'AA.

Examen

La particularité des cours de méthodologie de travail (articulation théorie-pratique, dynamique) permet de ne faire qu'une évaluation en juin.

Pendant la session de juin, un examen écrit portera sur la connaissance des principes théoriques vus au cours (syllabus). Une liste des points précis de la matière à connaître vous sera donnée. Lors de l'examen, une situation-vignette vous sera aussi soumise afin de vérifier l'application concrète de la matière et des repères méthodologiques.

L'examen de 2e session sera un examen oral portant sur la partie théorique (même liste de questions que celle de juin). En cas de seconde session, le retrait des 3 points dû à l'absence injustifiée au cours (et séminaire) est annulé. Pour les étudiants en crédits résiduels, l'examen portera sur la matière de l'année en cours. Ceux-ci sont invités à prendre contact avec le professeur pour plus d'informations.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social communautaire			
Ancien Code	7_SOAS2B13D	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2131		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence PIRE (piref@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours est conçu comme une introduction à une méthode de travail social : l'action collective.

Il vise à faire prendre conscience aux étudiants de l'importance d'une approche globale et locale dans le traitement des principaux problèmes sociaux collectifs et apprend les différentes étapes du montage de projet pour arriver au changement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Analyse des besoins et envies des habitants, mise en avant de la dimension participative et citoyenne, créativité dans la réponse sociale, respect des étapes du montage de projets participatifs, esprit critique et positionnement par rapport aux différentes problématiques sociales envisagées, prise de parole en grand groupe.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chapitre 1 – A propos du projet d'action

Chapitre 2 – Poser les fondements du projet

Chapitre 3 – Organiser et réaliser le projet

Chapitre 4 – Evaluer son action

Démarches d'apprentissage

La méthode s'articule autour de trois pôles :

- un syllabus remis aux étudiants à compléter par des notes personnelles ;
- une organisation des étudiants en sous-groupes ;
- la découverte de la méthode à travers la simulation en classe d'un montage de projet collectif à visée communautaire.

A partir de la rencontre avec un acteur social et l'explication de problématiques communautaires rencontrées sur le terrain, les étudiants (en sous-groupes de 3-4) vont élaborer un projet d'action communautaire dans une perspective de développement social (qualité de la vie, culture, santé, socio-économique, etc.). Ensuite, ils poseront un regard critique sur ce projet à partir des points de repère méthodologiques présents dans le syllabus et explorés pas à pas lors des cours. A chaque séance, la théorie sera donc couplée avec la pratique. C'est pourquoi il est obligatoire d'être présent aux cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des temps de construction du projet sont prévus en classe. Le professeur passe donc régulièrement pour superviser les sous-groupes et d'éventuellement réorienter les étudiants dans leurs démarches. Les étudiants peuvent aussi interpellier le professeur à tout moment.

Ils ont l'occasion de mettre en avant leurs compétences individuelles (capacité rédactionnelles ou organisationnelles, créativité, connaissances du milieu associatif, ...) et de développer leurs compétences collaboratives.

Sources et références

Voir bibliographie détaillée dans le syllabus

- S.ALINSKY, Manuel de l'animateur social. Une action directe non violente. Seuil, 1976.
- C.BACHMANN- J. SIMONIN, Changer au quotidien, Tome1, Paris, Etudes Vivantes, 1981.
- COURTOIS Bernadette et JOSSO Marie-Christine, Le projet: nébuleuse ou galaxie?, Lausanne, DelachauxetNiestlé, 1997.
- Bonetti Michel et al., Développement social urbain : stratégies et méthodes, Paris, L'Harmattan, 1991

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des notes de cours sont sur connected et orienteront les étudiants dans leur montage de projet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les 20 points pour ce cours sont répartis comme suit :

- la présence et la participation active = 5 points
- le dépôt du dossier collectif présentant le projet élaboré et le regard critique = 10 points. Ce dossier sera transmis en version papier au professeur lors du premier cours du Q2, en février 2026.

Ce dépôt est obligatoire. Il conditionne l'étape suivante.

L'étudiant absent plus de 3 fois (absence justifiée ou non) lors des cours consacrés à la conception du projet et son analyse critique ne pourra pas mettre son nom sur le dossier collectif. Un travail alternative individuel lui sera alors demandé.

- la présentation orale du projet en groupe lors des 2 derniers cours au Q2 = 5 points.

Des précisions pour chaque partie seront transmises au cours.

En cas de seconde session, l'étudiant retravaillera le dossier et ses critiques personnelles, et les présentera oralement à l'enseignante de manière créative. Il sera attentif à montrer la progression de ses réflexions entre première et seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

En cas de seconde session, l'étudiant retravaillera le dossier et ses critiques personnelles, et les présentera oralement à l'enseignante de manière créative. Il sera attentif à montrer la progression de ses réflexions entre

première et seconde session.

Tous les principes d'évaluations présentés ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).